

S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Un engagement volontaire

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé 577 €* par mois.

Ouvert à tous les jeunes

Le Service Civique est une expérience unique ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme. Seule votre motivation compte !

En France ou à l'étranger

Vous pouvez réaliser votre mission de Service Civique auprès d'une association (fédération, ONG...), d'une fondation, d'une collectivité territoriale (mairie, conseil régional...), d'un établissement public (hôpital, musée, université...) ou des services de l'Etat (école, préfecture, gendarmerie...).

De nombreuses missions possibles

Trouvez votre mission sur service-civique.gouv.fr dans l'un des 9 domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation.

* Cette indemnité se compose de 470,14 € pris en charge par l'Etat (majorés de 107,03 € selon critères sociaux) + 106,94 € pris en charge par l'organisme d'accueil.

UNE MISSION POUR CHACUN AU SERVICE DE TOUS

Envie d'être utile, agir pour le bien collectif, aller à la rencontre des autres, explorer de nouveaux horizons, développer vos compétences ? Le Service Civique est une opportunité de vous engager dans une mission d'intérêt général qui vous passionne parmi ces 9 domaines d'action.

- Culture et Loisirs
- Éducation pour tous
- Environnement
- Solidarité
- Sport
- Intervention d'urgence en cas de crise
- Mémoire et citoyenneté
- Santé
- Développement international et action humanitaire

Pour découvrir les missions et devenir volontaire
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES

Le Service Civique permet véritablement de mettre ses qualités au profit d'une cause ou d'un projet qu'on souhaite défendre.

Moustafa, 16 ans

Partir à l'étranger en Service Civique m'a fait sentir véritablement utile dans mon rôle de jeune citoyenne européenne. Je conseille à tous les jeunes de vivre ce type d'expérience !

Julie, 19 ans

Je trouve que le Service Civique est un très bon moyen pour un jeune en situation de handicap de commencer ou d'étoffer sa vie sociale et professionnelle. Je recommande cette aventure à tous les jeunes qui souhaitent s'engager sur des missions utiles.

Benoit, 24 ans

90%
des volontaires satisfaits
de leur mission*

* Enquête Mediapost 2015

LES AVANTAGES DE VOTRE ENGAGEMENT

Pendant votre mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur de votre structure d'accueil.
- La carte du Service Civique pour justifier de votre statut et bénéficier de vos avantages.
- Une formation Civique et Citoyenne théorique accompagnée d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1).
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés cumulables avec votre indemnité mensuelle.
- Une couverture sociale complète avec prise en charge de vos dépenses de santé (maladie, maternité...).

Après votre mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir votre engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable à toutes les étapes de votre parcours : formation, emploi, bénévolat...
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant toute la durée de votre mission.

Toutes les informations pratiques
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES



ENVIE D'UNE EXPÉRIENCE
UNIQUE ET UTILE ?

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS,
30 ANS EN SITUATION DE HANDICAP ?
VOTRE MISSION VOUS ATTEND SUR

SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#FAITESLESAUT



VOTRE MISSION VOUS ATTEND SUR
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#FAITESLESAUT



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

faites
le
saut

